

**Avis rendu par la commission de sélection d'appel à projet médico-social sous compétence
conjointe du Département de la Réunion et de l'Agence de Santé de La Réunion réunie le 19 mai
2023**

Objet : Réalisation d'un Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) et d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) pour personnes en situation de handicap sur la commune du Port.

La commission de sélection d'appel à projet médico-social, sous compétence conjointe du Département de la Réunion et de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion réunie le 19 mai 2023 a examiné et procédé au classement des projets recevables en réponse à l'appel à projet « EAM/SAMSAH LE PORT 974-2022 » publié le 26 août 2022 :

La commission a établi à l'unanimité le classement suivant :

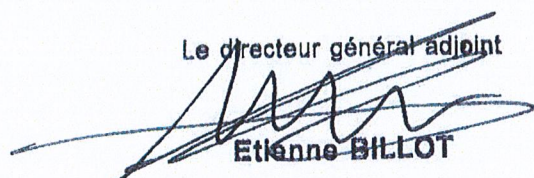
1er	Projet de l'ASFA
2 ^e	Projet de l'AFL
3 ^e	Projet de l'APF
4 ^e	Projet de l'ADAPEI
5 ^e	Projet de l'APAJH

Conformément à l'article R.313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, la commission a validé le classement proposé par l'instructeur. Ce classement vaut avis de la commission. Elle sera publiée selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet, à savoir aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion, aux recueils des actes administratifs du Département de La Réunion, et sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion et du Département.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion et du Président du Conseil Départemental.

Fait à Saint-Denis, le 19 mai 2023

**Le représentant du Directeur Général de
l'ARS**

Le directeur général adjoint

Etienne BILLOT

**La représentante du Président du Conseil
Départemental**


Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,
La vice-présidente déléguée
Rosette SIGISMEAU